

LE PROJET D'UNE EUROPE POLITIQUE DEPUIS LE CONGRES DE LA HAYE 1948

L'orientation initiale de ce travail était guidé par la problématique de la manière dont les décisions sont prises et du devenir de l'Etat-Nation... L'approche est fondamentalement chronologique car le projet européen se décline et se déploie différemment selon les époques.

Comme la nouvelle république française, sortie des combats et des souffrances de la guerre, l'idée d'une Europe sort de ces affrontements. Mais il faut plutôt y voir un catalyseur, comme pour la question israélienne. Il y a eu auparavant, avant même la première guerre mondiale, des voies pour s'élever et réclamer les Etats-Unis d'Europe (Hugo) alors que l'on voyait au XIXe les USA affirmer sa puissance et son dynamisme (après la guerre de sécession bien sur, 1863-1865)

I – le projet politique d'une Europe en croissance (années 40-années 60) 1 – héritages et mise en place.

Entre V. Hugo et 1948, plusieurs idées d'Europe ont vu le jour.. Après la 1GM, Aristide Briand voulut faire à la réconciliation avec l'Allemagne et la construction de l'Europe, il fut considéré soit comme un fou soit comme un naïf, alors que rien dans sa vie ne le prédisposait à être l'un ou l'autre.

Hitler lui-même a construit une Europe, celle de l'Ordre Nouveau, basée sur la terreur, l'occupation allemande, la purification ethnique, la collaboration et l'anticommunisme. Cette Europe là n'était qu'une dictature d'un peuple sur les autres : elle a bien tenu, et tient encore aujourd'hui, son rôle de repoussoir.

Après la guerre, dès 1946, Churchill parle de cette volonté de s'unir et de refuser la logique de guerre. Il en avait déjà parlé en 1930. Alors qu'il est reçu le 19 septembre 1946 à l'université de Zurich il appelle à la création des Etats-Unis d'Europe... Cela doit passer, selon lui, par une entente franco-allemande : « *Il n'y aura pas de renaissance (revival) de l'Europe sans une France grande spirituellement et une Allemagne grande spirituellement* ».

Deux ans plus tard, du 7 au 10 mai 1948, des associations d'élus de toute l'Europe se réunissent à La Haye, environ 750 personnes. Une déclaration suit les échanges et les discours. On est dans le contexte du début (violent) de la guerre froide : il y a une volonté d'union dans le cadre de cet affrontement. L'union est politique, économique et culturelle, basée sur la civilisation chrétienne et les droits de l'homme. Les Européens craignent d'être laminés par l'opposition entre les USA et l'URSS alors qu'elle est consciente de sa richesse. La déclaration finale demande aux gouvernements la création d'une Europe unie, une charte des droits de l'homme, une cour de Justice et une Assemblée.

Le 5 mai 1949 est créé le CONSEIL DE L'EUROPE à Strasbourg par des représentants du Danemark, Suède, Norvège, Pays-Bas, Luxembourg, Belgique, France, Italie, Royaume Uni et Irlande... On y trouve deux organes : un conseil des ministres et une assemblée consultative à Strasbourg. Cela en reste au stade de tribune interparlementaire et n'a aucune sorte de mandat démocratique. Le 4 Novembre 1950 est signée la convention européenne des droits de l'homme.

Le projet européen est porté par deux tendances politiques:La DEMOCRATIE CHRETIENNE, de centre droit, d'inspiration chrétienne, refuge de l'électorat de droite après son discrédit dans les régimes totalitaires (CDU allemande, MRP français, DC

italienne). L'autre force est la SOCIAL-DEMOCRATIE, la gauche non communiste des socialistes au centre gauche. Elle accepte le capitalisme avec la contribution nécessaire de l'Etat pour garder les équilibres et comme Etat-providence (SFIO française, SPD après 1959 en Allemagne et les travaillistes britanniques). A l'opposé se trouvent les communistes qui interprètent tout effort européen comme le résultat d'une manipulation des USA et les gaullistes en France, qui défendent une indépendance nationale....

Et pour cause... Au moment où se lance le conseil de l'Europe, le plan Marshall est lancé et avec lui l'Organisation Européenne de Coopération Economique. Cette structure qui n'existe que pour vérifier l'utilisation des fonds du plan américain permet d'apercevoir ce que pourrait être une coopération européenne mais les USA pèsent de tout leur poids dans cette organisation. Cette OECE ne peut pas être un projet d'Europe, elle reste à l'état de plan d'aide venu de l'extérieur..

2 – un « régionalisme »

Ce terme est employé par les I.O. mais il est très ambigu. En France la Région est un maillon subordonné de l'Etat. Ensuite parce qu'en anglais la région c'est au dessus de l'Etat, une portion de continent. Donc en employant le terme REGIONALISME il faut bien préciser l'échelle concernée, parce qu'elle peut être sub-étatique ou supra-étatique.

Au sortir de la guerre, plusieurs regroupement sous-continentaux apparaissent : la Ligue Arabe en 1945, l'OEA en 1948 et plus tard la CEE en 1957 et l'OUA en 1963... Ce régionalisme éclot dans un contexte de guerre froide. Le plan Marshall et l'OECE qui s'en suivit sont un bon exemple de cette tendance.

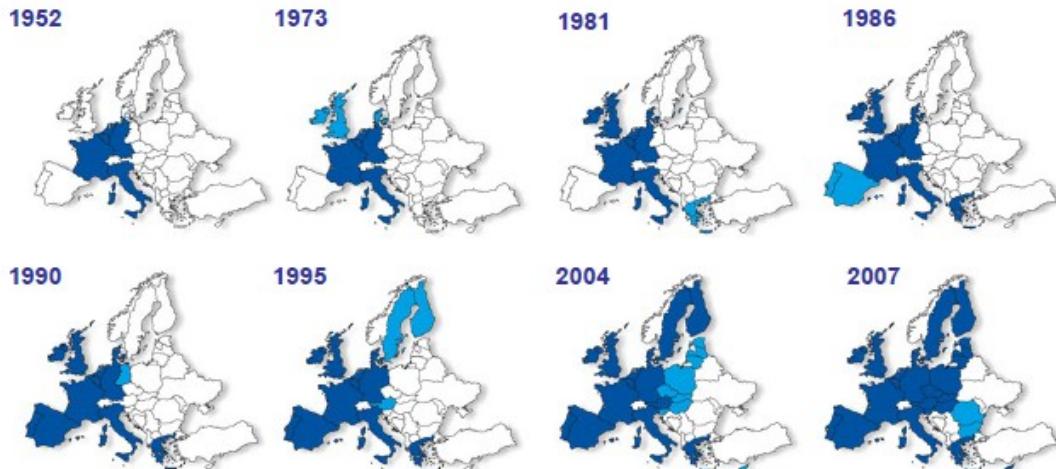
Dans les années 1950, les premiers projets naissent : le 9 mai 1950, Robert Schumann, Français Alsacien, appelle à la création de la CECA, Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Elle est effective en avril 1951, regroupant l'Allemagne, la Belgique, les Pays Bas, la France, l'Italie et le Luxembourg. Les institutions prévues (haute autorité et conseil des ministres) sont créées l'année suivante.

Dans la foulée, on cherche à résoudre la question des forces armées allemandes, qui n'existent plus mais qu'il faut peut-être reconstruire, selon les Etats-Unis, en cas de guerre contre l'URSS. L'opinion européenne ne peut imaginer la création d'une armée allemande. Le projet du français Pfimlin cherche à créer une Communauté Européenne de Défense (CED) dans laquelle les troupes allemandes seraient encadrées par les autres troupes européennes. Le traité est signé mais les Français refusent la reconstitution d'une armée allemande. Le projet pourrit le débat politique français jusqu'en 1954 quand Mendès France l'enterre. A ce moment là, les USA font entrer la RFA dans l'OTAN (ce qui provoque la création du pacte de Varsovie en mai 1955 intégrant la RDA...).

Il existait un projet d'Europe politique, mais attaché à la CED, il devient caduque avec la fin de celle-ci. En 1954-1955, l'Europe semble alors dans l'impasse. Jean MONNET provoque une crise en démissionnant. Il fait partie des créateurs de ce projet européen d'après la seconde guerre mondiale et est nommé président de la haute autorité de la CECA lors de sa création. Sa démission est volontaire pour provoquer une réaction salutaire. En effet les membres doivent se retrouver pour nommer le successeur. Ils se réunissent à Messine. Les discussions relancent l'idée d'une intégration économique. Ces travaux aboutissent à la CEE, appelé aussi MARCHE COMMUN, lors du traité de Rome en mars 1957. En même temps est créée la CEEA ou Euratom. Certaines craintes s'élèvent avec l'arrivée de De Gaulle en 1958. Mais il respecte les engagements européens de la IVe République. Le 1er janvier 1959 est mise en place

cette CEE (les 6 de la CECA) et appliquée la première baisse de droits de douane. La Grande Bretagne a refusé ce chemin et crée l'AELE en novembre 1959 avec les pays scandinaves, le Portugal la Suisse et l'Autriche, parfois appelée Europe des 7.

3 – intégration à 6 pays



De 1959 à 1973 la CEE regroupe 6 pays. Le traité de Rome prévoit 12 années pour mettre une terme aux droits de douane. La 1ere étape (1959-1962) concerne les produits industriels. La 2eme (1962-1966) il s'agit des produits agricoles, c'est plus délicat. La mise en place de ce marché commun agricole est plus tendue avec la PAC Politique Agricole Commune. Le FEOGA est créé dans cet objectif, Fonds Européen d'Organisation et de Garantie Agricole. Il doit permettre de financer la différence entre les prix mondiaux et les prix européens.

En avril 1965, tout semble bien marcher. Les 3 exécutifs fusionnent CECA+CEE+Euratom. En juillet 1965, la France refuse l'empiétement des structures européennes sur certaines décisions concernant la production agricole. Dès lors les français pratiquent la politique de la chaise vide. Il faut 6 mois pour qu'un compromis soit mis en place, en janvier 1966. Le marché commun redémarre : 1er juillet 1968.

En décembre 1969 la conférence de la Haye envisage une union économique et monétaire. En février 1971 elle est définie à Bruxelles mais il y a des problèmes économique : août 1971 fin de la convertibilité, puis la crise arrive en 1973.

Parallèlement, la CEE a des résultats et elle attire. D'où les associations avec la Turquie, la Grèce, la convention de Yaoundé en 1963 avec les pays africains. Dès 1961, la Grande-Bretagne demande d'entrer : De Gaulle refuse. La demande est reconduite en 1967, là encore D Gaulle refuse. Il faut attendre le départ de De Gaulle en avril 1969 après la victoire du non au référendum, Pompidou accepte. On parle d'Europe des 9 en ajoutant la GB, l'Irlande et le Danemark en 1973.

II – reprise de l'élan

1 – Pause et reprise

La crise des années 1970 pose des problèmes. Cela pousse la GB à renégocier son adhésion. Les différentes monnaies sont instables entre elles => création du SME (serpent monétaire ou Système Monétaire Européen) qui définit des limites au delà desquelles les monnaies ne doivent pas aller (ni trop chères ni trop peu) mais il ne tient pas vraiment. D'un autre côté la récession limite les possibilités de financement et de débouchés de la PAC. Les excédents se multiplient, il faut dépenser pour conserver les stocks... Cela entraîne -dans la douleur des agriculteurs- la mise en place des quotas en 1984 puis une politique de gel des terres 1988.

Ces problèmes n'empêchent pas la continuité du projet (cf la chrono de Nouschi). En 1979 les députés européens sont élus au suffrage universel, mais le parlement européen n'a qu'un rôle consultatif. En 1981 les pays méditerranéens, anciennes dictatures déchues entre 1974-1975 : Grèce, Espagne et Portugal.

En 1984-1986 est lancé une autre étape qui aboutit en 1986 avec l'acte unique. L'objectif est de poursuivre la réalisation du grand marché et de régler la pratique de la coopération politique. On élargit alors les domaines de compétences de l'Union. En 1985 sont signés les accords de Schengen qui doit assurer la libre circulation entre les pays membres. Les accords entrent en vigueur 10 ans plus tard. M. Foucher (géographe) parle de défrontérisation interne et d'une refrontérisation externe.

L'acte unique lance aussi la réflexion à propos du traité de Maastricht pour fonder l'Union Européenne signé en 1992. Le traité contient 1/ l'intégration communautaire dans le domaine économique et financier : UEM (Union Economique et Monétaire), 2/ la coopération intergouvernementale pour la PESC (Politique Etrangère de Sécurité Commune), 3/la coopération pour la justice. Ce sont les TROIS PILIERS.

Les années 1990 sont surtout dominées par les changements en Europe qui réclament assez rapidement leur intégration dans l'UE... peur du voisin russe et volonté de s'en séparer. De même les nationalismes Renaissent, avec quelques violences cf. l'ex Yougoslavie.

L'ouverture est programmée et provoque une réflexion sur les modes de fonctionnement de l'union et les institutions. L'élargissement envisagé augmente le territoire de l'UE de 23%, sa population de 19% alors que le PIB ajouté n'est que de 4,5%. Le traité d'Amsterdam, négocié en 1997 ne change pas les choses en profondeur.

2 – les années 2000, consolidation de la gouvernance européenne

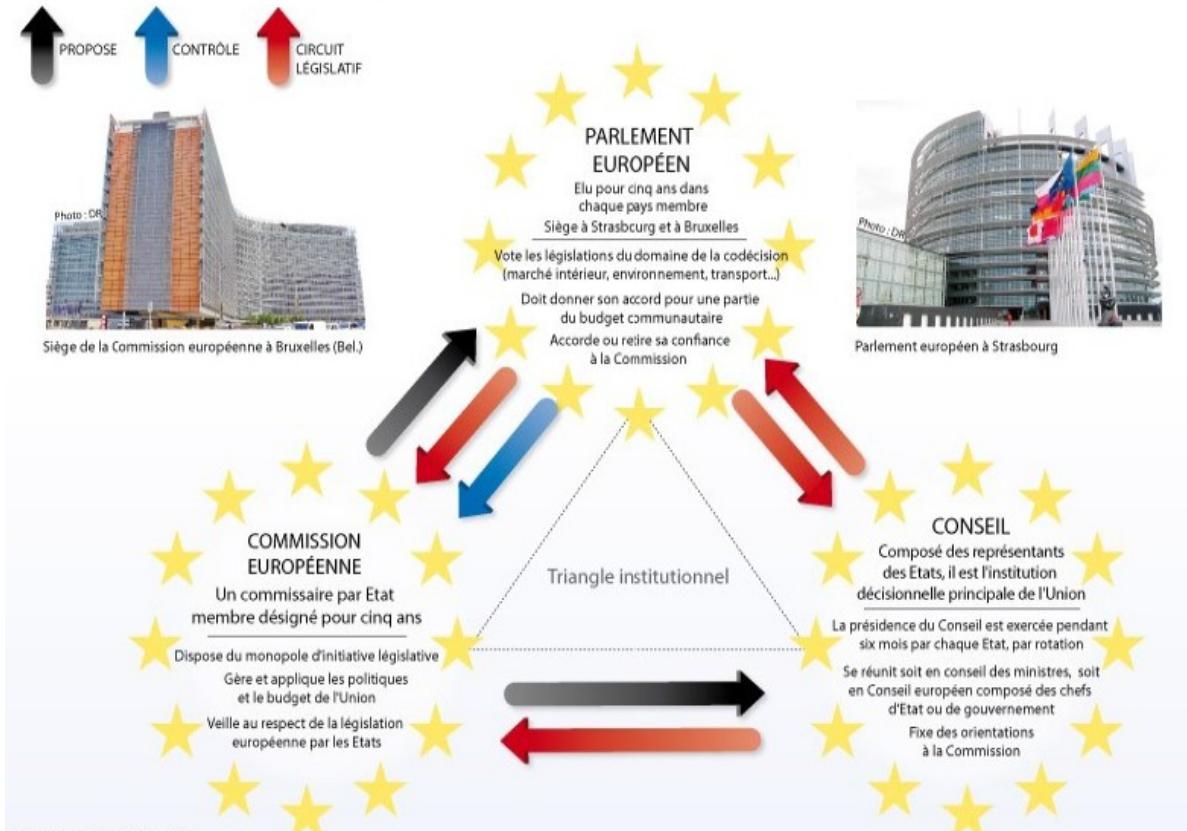
En 2001, le traité de Nice change à la marge mais lance le travail pour la constitution avec VGE. La commission travaille jusqu'en 2004 et produit le projet de constitution qui est refusé par le référendum en France et aux Pays Bas.

Traité de Lisbonne , 2007, non passé aux voix pour faire avancer la constitution...

Les discussions sur les aspects constitutionnels ont été mis de côté avec la crise de 2008-2009 et les problèmes de la dette ainsi que les conséquences, par exemple les déplacements de travailleurs à l'intérieur de l'espace Schengen...

Aujourd'hui les trois grandes institutions sont organisées en tant que TRIANGLE INSTITUTIONNEL . C'est le résultat de la construction européenne depuis les années 1950.

Un pouvoir partagé entre trois institutions



Avec la CECA, on était dans une logique de SUPRANATIONALITE, c-a-d une autorité au dessus des gouvernements, en lien avec eux, mais qui décidait de son côté dans l'intérêt de tous.... Avec la CEE on était revenu à un processus de décision entre les gouvernements. Pour équilibrer les deux systèmes, on en est arrivé pour l'UNION à l'existence de 2 organes : 1/ une COMMISSION de membres indépendants des gouvernements et 2/ un CONSEIL des ministres. Un troisième organe s'est ajouté qui n'avait au départ qu'un rôle consultatif mais qui a acquis par la suite un pouvoir d'amendement (ajouter des éléments à une décision initiale) et un pouvoir de codécision, le PARLEMENT.

Conséquence de tout ceci : la création d'un MODE DE GOUVERNANCE PARTICULIER dans lequel la représentativité démocratique n'est pas majoritaire puisque se confrontent les avis de trois types de personnalités : 1/ des experts dont l'intérêt est -en théorie- d'être au dessus des intérêts nationaux et la réussite de tous, 2/ des ministres issus d'élection ou pas, 3/ des députés qui ont un mandat des peuples, contenus dans les programmes sur lesquels ils se sont fait élire.

Le TRIANGLE est en place dès le début des années 1980. Le traité de Maastricht applique ce mode de gouvernance aux affaires économiques sauf ce qui est donné à la BCE, Banque Centrale Européenne. La BCE a un statut indépendant des gouvernements, c'était une des exigences allemandes pour suivre le projet...

La COMMISSION est un organe d'impulsion. Elle fait des propositions, elle peut prendre des mesures réglementaires mais avec l'appui des comités intergouvernementaux. Elle veille au respect des traités et doit faire valoir l'intérêt général communautaire. Elle emploie plus de 30.000 personnes et est composée de 1 membre par pays.

Le CONSEIL est l'instance intergouvernementale. Un représentant par état

membre avec habilitation officielle. Le mode de décision fut l'unanimité pendant longtemps. En 1966 le compromis de Luxembourg, à propos de la question agricole, remet en question la nécessité de l'unanimité. Avec les années 1980, on invente la majorité qualifiée, pondérée par le poids démographique.

Aujourd'hui, selon la nature des affaires, on utilise trois types de décision : la majorité simple (plus de 50%), la majorité qualifiée (255 voix et la majorité des Etats membres) et l'unanimité, sans tenir compte des absents. Le traité de Lisbonne a remplacé la majorité qualifiée par la majorité de 55% des membres du conseil et 65% population de l'Union, applicable en 2014. La minorité de blocage est d'au moins 4 membres du conseil.

Le CONSEIL est présidé par un Etat membre pour 6 mois. Il a un pouvoir législatif pour voter les règlements et les directives et un pouvoir exécutif pour le budget, la PESC et les relations extérieures.

Les SOMMETS européens n'ont pas de constitutionnalité mais constituent des forums de rencontre entre les chefs d'Etat.. Inventés par VGE

Le PARLEMENT est l'organe législatif, représentant les peuples mais ses pouvoirs sont inférieurs aux parlements nationaux. Les groupes parlementaires ne correspondent pas à des partis européens. 753 membres, mandat de 5 ans – les décisions sont prises par la conjonction PPE + PSE (parti socialiste européen = alliance progressiste...) Il a un pouvoir de contrôle et participe aux codécisions dans le cadre réglementaire et pour le budget.

Le traité d'Amsterdam a mis en place la PESC, Politique Etrangère de Sécurité Commune, en 1997. Ses objectifs sont « la sauvegarde des valeurs communes, des intérêts fondamentaux, de l'indépendance et de l'intégrité de l'Union, conformément aux principes de la charte des Nations Unies, le renforcement de l'Union sous toutes ses formes, le maintien de la paix et le renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit, ainsi que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ». Les difficultés que rencontre cette politique sont assez simples. Tout d'abord des budgets militaires qui ont été réduits en Europe après la fin de la guerre froide. En 2001 la moyenne de la part budgétaire consacrée à la défense par les 5 grands pays de l'UE (GB, F, Allemagne, I, Espagne) représente 1,41% de leur PIB... Les Etats-Unis y consacrent 2,87% de leur PIB.. Ensuite les pays de l'UE ont du mal à parler d'une seule voix malgré la création du haut représentant pour les affaires extérieures et la politique de sécurité (Catherine Ashton). Il n'existe pas une politique européenne envers la Russie, mais 27 politiques nationales, idem pour la Chine etc... Il reste à la disposition de l'UE une compromis pragmatique entre une voie sur la politique extérieure matérialisée par la PESC et des diplomatisations nationales qui sont restées dominantes. La bande de Gaza a ainsi reçu Catherine Ashton en Mars et Juillet 2010 et plusieurs ministres des affaires étrangères de pays de l'Union y sont allés en septembre ! Difficile de s'y retrouver d'autant que Mme Ashton essuie quelques critiques...

3 – les années 2010 et 2020 : des problématiques nouvelles

La crise de 2008 laisse des traces. Le système bancaire est sauvé par l'intervention des Etats. Mais la Grèce ne se relève pas de ses questions financières d'autant plus que le déficit grec s'avère plus important que déclaré. La cohésion européenne semble touchée, l'Euro est en jeu dans cette crise qui ne concerne pas que la Grèce mais oppose les Etats dépensiers du sud et ceux plus frugaux du nord. Malgré les tensions nombreuses, les mesures d'austérité sont appliquées en échange de financement supplémentaires. Dans

la foulée, le port du Pirée est vendu à Cosco en 2016... Mais à cette date un autre sujet pose problème à l'Europe.

Dès 2011 la situation de l'Europe a suivi les remous du Printemps Arabe. Le déclenchement de guerres civiles en Libye et en Syrie provoque un afflux de réfugiés, d'autant plus que la déstabilisation de l'ensemble de la région laisse les passeurs libres de s'organiser. Dès 2014 Daech multiplie les opérations au Proche Orient qui provoquent en retour l'intervention des armées européennes. En guise de vengeance, Dech lance plusieurs opérations en Europe : en janvier 2015 à Paris l'attentat contre Charlie Hebdo, la fusillade à Montrouge et la prise d'otages de l'hyper cacher plongent la France dans la terreur. Les activités terroristes semblent s'enchaîner jusqu'au 13 novembre où des opérations concertées à Paris et en Seine Saint Denis font plus de 130 morts dans la salle du Bataclan et une série de fusillades dans les 10e et 11e arrondissement de Paris, ainsi qu'au stade de France. Les attentats de juillet 2016 (Nice et St Etienne de Rouvray) confirment l'activité des cellules de Daech en France. D'autres attentats touchent d'autres villes comme Madrid, Londres ou Barcelone. Daech revendique le plus souvent.

Parallèlement en 2015 et 2016 se déclenche une vague de migration appelée le plus souvent « crise migratoire », correspondant à la multiplication des exils à partir des pays en guerre, accélérée par l'attitude de la Turquie qui cherche à utiliser la pression migratoire pour faire avancer ses négociations avec l'UE. L'Allemagne ouvre ses frontières pour accueillir plusieurs centaines de milliers de réfugiés. C'est au cœur de cette crise migratoire qu'est voté le Brexit en Grande Bretagne. Alors qu'il semblait vouloir se relancer par un vote favorable par le peuple, le premier ministre Cemron entraîner son pays « vers le large ». La décision est prise et les mécanismes se mettent en place. La séparation prévue pour 2019 est effective en 2020.

Ces deux crises secouent la liberté de circulation dans l'espace Schengen. Pour motifs sécuritaires (entre la France et l'Allemagne) ou pour des motifs migratoires (dans le cas de la Hongrie), les frontières et les contrôles sont rétablis. La fin des années 2010 correspond à une accalmie mais de courte durée. Dès 2020 intervient la crise sanitaire du Covid 19.

Là encore, les frontières se referment pour des motifs sanitaires cette fois ci. Si cette crise est l'occasion de prendre en main ensemble les dépenses nécessitées par la pandémie, la tension sur les frontières est forte.

Avec l'attaque russe sur l'Ukraine d'autres éléments entrent en jeu qui ont des conséquences variables sur la cohésion européenne. Dès 2014, la Russie fut mise au ban par son opération en Crimée. L'UE comme l'OTAN sont accusés par V Poutine de faire reculer l'influence russe. En 2022, s'appuyant sur les revendications sécessionnistes des régions de l'est de l'Ukraine, les troupes russes envahissent le pays, à la surprise de tous les analystes. La solidarité européenne joue d'autant plus que l'Ukraine est aux portes de l'adhésion. La corruption et la pauvreté du pays ne jouent pas en sa faveur. La guerre déclenche la solidarité et les Européens soutiennent l'Ukraine. La question militaire est remise en débat : l'Europe doit elle encore attendre l'aide de l'OTAN ou s'organiser seule ? Les avis ne cessent de diverger entre les anciennes démocraties populaires qui n'ont de cesse que de se faire protéger par les Américains et ceux qui veulent ériger l'Europe en puissance militaire.

Conclusion :

Aujourd'hui le projet politique semble pris dans une double contradiction. Primo

la construction économique est bien engagée mais les questions politiques sont plus lentes. Secundo s'il n'existe pas un sentiment européen très net, il semble qu'on soit dans un mouvement irréversible. Les événements des dernières années ont montré que les volontés sécessionnistes correspondent à la crise. Si l'Europe apporte la croissance pourquoi la rejeter ?

L'Europe peine à trouver son modèle entre l'intégration et la coopération, entre les fédéralistes (en faveur des institutions supra nationales) et les confédéralistes (cherchant à maintenir une souveraineté nationale entière). Cette indécision politique a permis aux fonctionnalistes de mettre l'Europe en marche, persuadés que le reste viendrait avec, ce fut le cas de Jean MONNET.

Qu'en disent les populations ? Depuis les réformes des années 2000, il est tout à fait possible de la voter des référendums à l'échelle européenne. Il y a déjà des mouvements sociaux européens. En revanche le problème sans doute le plus grave est celui du DEFICIT DEMOCRATIQUE, car hors du parlement, il y a assez peu d'élus... Certains sentiments ont été ravivés par la crise : laxisme des gens du sud, haine anti-allemande... On en parle plus pour l'instant, mais la campagne pour les élections en France laisse évidentes les différences entre les pays. L'Europe culturelle (comme on la voit à l'œuvre dans le film *l'Auberge espagnole*) n'est pas encore une réalité pour la grande majorité des Européens.

Mais l'Europe est d'ores et déjà un acteur international et déjà comptabilisé ainsi puisque l'UE a une représentant au G20, en plus de la France, l'Allemagne... C'est tout ce qui fait l'originalité de cette échelle de gouvernement : , lancée par les politiques, sans mandat spécifique ou explicite des populations, l'Europe se fait non pas contre l'avis des populations (ce qui fut le cas dans l'histoire) mais avec une participation relative des citoyens.

L'Europe est sortie de la guerre, construite par la génération de ceux qui avaient subi les deux guerres mondiales qui sont aussi (mais pas seulement) des guerres européennes fratricides. La conscience politique de ces gens là, quel que soit leur parti, leur intérêt, a permis de garder une Europe pacifique et de construire une puissance économique qui ne se résume pas à la puissance allemande. Construire l'Europe n'est pas facile car ce n'est pas politiquement rentable. Pourtant sans volonté politique, il n'y aurait pas d'Europe. Le processus n'est pas fini, mais ce mode de gouvernance est inédit. Jamais dans l'Histoire des peuples et leurs représentants se sont mis d'accord pour qu'une entité politique naîsse ainsi. Les élections qui arrivent nous donneront à voir si l'opinion européenne suit cette tendance historique ou si les peuples en décident autrement. Il n'en reste pas moins que l'Europe ne peut se faire sans davantage de démocratie.